

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **17**
Absents : **10**
- dont suppléé : **1**
- dont représentés : **5**
Votants : **23**
- dont « pour » : **23**
- dont « contre » : **0**
- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 février 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger (*arrivé à la question n°18*), TRON Jean-Michel, NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre.

EXCUSES : Mme LAE ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme ALLEMANDI Florence, MM BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BOUVET Patrice ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/20

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE PONCON DE LA CCVUSP.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances et du Conseil d'exploitation réunis le 20 Février 2019 ;

Après délibéré, (Mme Sophie VAGINAY ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote) ;

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2018 de Mme le Percepteur de Barcelonnnette, relatifs à la régie assainissement Ubaye Serre-Ponçon et arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES = 307 820.72 €
 - RECETTES = 396 553.04 €
- Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 88 732.32 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES = 109 350.13 €
 - RECETTES = 94 093.72 €
- Soit un déficit d'investissement de clôture de 15 256.41 €.

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2018 qui s'établissent comme suit :
 - DEPENSES = 134 641.00 €
 - RECETTES = 32 311.00 €Soit un déficit d'investissement reporté de 102 330.00 €.
- **DECIDE** que l'excédent de fonctionnement sera affecté au BP 2019 à la section d'investissement (art 1068)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

